Revue de la presse arménienne du 19 juin 2020

19157 cas confirmés de coronavirus/ Au moment de la rédaction de cette revue, les autorités ont confirmé 19157 cas de coronavirus dans le pays dont 8266 ont été guéris et 319 patients sont décédés.

L'Arménie lance une carte interactive des personnes auto-isolées/ Le Ministère de la Santé a lancé une carte interactive de l'Arménie qui indique les endroits où il y a des citoyens auto-isolés atteints de COVID-19.

La Lituanie envoie de l'aide médicale/ La presse indique que la Lituanie envoie en Arménie 8 médecins, 3 spécialistes, 30 000 kits de test de COVID-19, 60 000 tubes de test, ainsi que 20 000 filtres de production. L'ambassadeur d'Arménie en Lituanie, Tigran Mkrtchyan, a noté que la Lituanie a été le premier pays à répondre à l'appel pour envoyer du personnel médical en Arménie et est le seul pays qui a fourni une assistance à l'Arménie pour la deuxième fois au niveau de l'État.

Kocharyan libéré sous caution de 2 milliards de drams/ La Cour d'appel d'Arménie a ordonné le 18 juin la libération de Robert Kocharyan sous caution de 2 milliards de drams (4,2 millions de dollars). Il sera donc en liberté en attendant l'issue de son procès en cours. Selon ses avocats, Kocharyan ne retournera pas à sa résidence privée, mais restera au centre médical Izmirlian à Erevan, où il reçoit un traitement depuis la fin avril. Les procureurs ont toutefois insisté sur le fait que Kocharyan pouvait faire obstruction à la justice et devait donc rester en détention provisoire. Ils ont déclaré qu'ils contesteraient la libération auprès de la Cour de cassation. Le chef du cabinet de Kocharyan a déclaré que plusieurs grands hommes d'affaires et philanthropes avaient exprimé leur volonté de participer au dépôt de la caution de Robert Kocharyan. Selon lui, il s'agit d'une somme de caution « sans précédent » en Arménie et la défense n'a que deux jours pour verser la caution.

L'audition de la motion sur l'arrestation de Gagik Tsaroukian se poursuivra vendredi/ L'audition de la motion sur l'arrestation du leader du parti « Arménie prospère », Gagik Tsaroukian, se poursuit aujourd'hui (cf. revue du 16 juin 2020, revue du 17 juin 2020). Hier, la Cour a rejeté la requête des avocats de Tsaroukian pour l'auto-récusation du juge Robert Papoyan.

Le parti au pouvoir russe préoccupé par les événements autour du parti « Arménie prospère » et de son leader/ Le parti au pouvoir russe « Yedinaya Rossiya » [parti de Vladimir Poutine] a publié une déclaration dans laquelle il s'est dit préoccupé par les événements « autour du parti amical » « Arménie prospère » et de Gagik Tsaroukian. Selon la déclaration, la Commission pour les activités internationales du parti estime que « *la situation doit être résolue dans le strict respect de la loi, de la diversité politique et de la liberté de l'activité publique* ». Le parti souhaite à ses collègues arméniens « *une résolution rapide du conflit qui a résonné bien au-delà des frontières de la République d'Arménie* ». « Yedinaya Rossiya » a également rappelé que depuis 2008, ils coopèrent avec succès avec le parti « Arménie prospère » au profit des deux peuples.

Pachinian: « L'Arménie s'est engagée à développer un partenariat avec l'UE fondé sur des valeurs démocratiques communes »/ Nikol Pachinian a participé à la visioconférence du Sommet du Partenariat oriental. Dans son discours, Pachinian a déclaré que le gouvernement ressentait « *le soutien inconditionnel* » des partenaires européens dans le processus de réformes en Arménie. Selon lui, l'UE est le principal partenaire de l'Arménie dans la construction de structures étatiques et l'Accord de Partenariat global et renforcé revêt une importance particulière.

Erevan rejette les critiques du Parti populaire européen/ Les dirigeants politiques arméniens ont riposté à Donald Tusk, le président du Parti populaire européen (PPE), qui les a accusés de réprimer les opposants politiques et de faire reculer la démocratie. Selon la presse, le Premier ministre Nikol Pachinian

a clairement répondu à Tusk quand il a déclaré qu'une véritable lutte contre la corruption est engagée, mais que certaines instances accusent l'Arménie de réprimer l'opposition. Selon Pachinian, les individus corrompus qui étaient au pouvoir pendant 30 ans sont maintenant dans l'opposition. Le vice-président du Parlement, Alen Simonian, est allé plus loin, accusant Tusk de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Arménie et de se ranger du côté de l'ancien président Serge Sarkissian.

MAE arménien : le négationnisme n'a pas d'avenir/ La presse rend compte du commentaire de la porte-parole du Ministère arménien des Affaires étrangères sur la session sur le génocide du Conseil consultatif suprême auprès du Cabinet du Président de la Turquie. Selon la porte-parole, les déclarations du Président turc pour justifier le génocide arménien et insulter ses victimes ne sont pas une nouveauté et sont des manifestations de discours de haine, qui ont un impact sur le maintien et le renforcement du climat de xénophobie contre les Arméniens dans ce pays. « *Pour nous et la communauté internationale, le génocide arménien est une réalité qui a servi de base à l'élaboration de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide et à la mise en place de mécanismes de prévention des génocides et des crimes contre l'humanité. Le négationnisme n'a pas d'avenir, peu importe qui et comment l'encadre. Malgré les efforts des autorités turques pour supprimer la vérité, la vérité a prévalu.* »

Projet de loi sur les médias audiovisuels qui interdit, entre autres, la présence les diffuseurs étrangers dans le multiplex public arménien/ Le parlement a adopté en première lecture le projet de loi sur les médias audiovisuels. Ce projet de loi rédigé par les députés progouvernementaux, Vahagn Tevosyan et Mkhitar Hayrapetyan, et un député indépendant, Arman Babajanyan, a pour objectif de remplacer l'actuelle loi sur la télévision et la radio qui, selon les députés, ne répond plus aux exigences contemporaines. L'objectif du paquet législatif est également de garantir l'indépendance de l'organe de régulation des services de médias. L'initiative législative renforce également la protection de la langue d'État et il est prévu de passer à la langue arménienne indépendamment de la forme de propriété des chaînes de télévision [actuellement, les chaînes de télévision privées ont le droit de diffuser dans une langue étrangère, en particulier le russe, jusqu'à 45 % du temps d'antenne]. Selon le projet de loi, les diffuseurs étrangers doivent être exclus du multiplex public arménien. Ceci concernera particulièrement les 3 chaînes de télévision russes retransmises en Arménie. Mkhitar Hayrapetyan a rejeté les déclarations selon lesquelles il s'agit d'un projet de loi contre les chaines russes. Selon lui, ils ont de nombreux entretiens avec leurs collègues et « *une conversation brillante* » avec l'Ambassadeur russe. « *Nous parlons actuellement de certaines réglementations dans les médias qui visent à accroître le niveau de sécurité nationale et linguistique* » a déclaré Hayrapetyan. Le parti « Arménie lumineuse » a déclaré que le parti ne pouvait pas considérer cette loi comme une loi complètement moderne puisqu'il n'y est pas fait mention des médias électroniques.

La Cour constitutionnelle déclare inconstitutionnelle la loi sur le secret bancaire/ La presse rappelle que le Président, Armen Sarkissian, avait demandé en février dernier à la Cour constitutionnelle d'examiner un projet de loi du gouvernement adopté par le Parlement qui porte sur l'assouplissement du secret bancaire (cf. revue du 7 février 2020). La CC a examiné la demande et a déclaré inconstitutionnelle la loi sur le secret bancaire.

53% des Arméniens ont une image positive de l'UE/ La presse rend compte des résultats du sondage du « EU NEIGHBOURS east project » selon lesquels 53% des Arméniens ont une image positive de l'Union européenne et 9 % ont un avis négatif. 60 % des habitants font confiance à l'UE, contre 51 % à l'Union économique eurasiatique.

100 professionnels de la diaspora travailleront avec les organes de l'administration publique arménienne/ Selon le Haut-commissaire aux affaires de la diaspora, Zareh Sinanyan, 800 jeunes Arméniens de la diaspora avaient postulé pour 20 places dans divers départements gouvernementaux d'Arménie par le biais du programme iGorts pour les professionnels arméniens de la diaspora. 100 de ces jeunes Arméniens seront impliqués dans les processus décisionnels des organes de l'administration publique cette année.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique